



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 15 :

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION RICOCHET –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absent : 0

Excusés : 9

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

DOSSIER N° 15 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION RICOCHET – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association RICOCHET. Elle a pour principale vocation d'œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre est de la ville.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'association met en œuvre l'agrément Centre social, octroyé pour 3 années par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La Ville du Bouscat s'est associée à toute la réflexion conduisant à l'élaboration d'un nouveau projet social et son inscription dans le schéma territorial de l'animation sociale locale tel qu'adopté le 12 juillet 2016 par le conseil municipal.

L'année 2019 sera tout particulièrement orientée autour de la mise en œuvre de ce projet articulé autour de 3 axes :

- Faire territoire : développer la cohésion sociale et participer aux mutations du quartier
- Faire famille : favoriser les relations en famille et entre familles
- Faire lien : renforcer et favoriser l'insertion sociale

L'association entend continuer à inscrire son action dans le cadre d'une dynamique partenariale et favoriser le pouvoir d'agir des habitants.

L'inscription du projet de Ricochet dans le cadre d'un agrément centre social conduit l'association à envisager le recrutement de deux personnels supplémentaires dès 2019 (réfèrent accueil et réfèrent famille, postes nécessaires au regard de la circulaire relative à l'animation de la vie sociale).

Dans cette perspective, il est convenu que l'association Ricochet

- assure le bon fonctionnement de la ludothèque,
- garantit l'animation d'ateliers divers : peinture, hip-hop, improvisation notamment,
- mette en œuvre un projet famille, agisse sur le lien social et intergénérationnel,
- participe au développement social local du quartier Jean Jaurès - Providence et à l'animation locale en général,
- développe des actions tendant à concilier vie sociale et vie professionnelle,
- assure l'accompagnement de projets en direction des bouscatais,
- participe aux évènements de la ville.

L'activité de l'association est référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La subvention 2019 versée à l'association Ricochet est composée comme suit :

- subvention de fonctionnement : 123 448 €
 - part du reversement CEJ : 10 052 €
- Soit une subvention totale de 133 500 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU les propositions d'actions 2019 et la demande de financement présentées par l'association en novembre 2018,

VU la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019,

VU le projet de convention de partenariat proposé,

VU le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Ricochet auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. V. V.

